



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION DE  
STATIONNEMENT D'UN CAMION DE DEMENAGEMENT EN  
DOMAINE PUBLIC**

*Arrêté de Police N°65-2021 (ST) du 22 septembre 2021*

*Le Maire de la commune de GUESNAIN*

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités  
territoriales,*

*Vu la demande écrite formulée par la société les Déménageurs  
Bretons de faire stationner face à l'habitation sise 151 rue Marcel  
Cachin à GUESNAIN, un camion de déménagement.*

*Considérant que le propriétaire du logement ne dispose pas en  
domaine privatif d'un emplacement permettant le stationnement  
d'un camion de déménagement.*

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

*La société les Déménageurs Bretons est autorisée à faire  
stationner en domaine public face au N°151 de la rue Marcel  
Cachin un camion de déménagement **le lundi 04 octobre 2021  
de 07h00 à 18h00.***

**ARTICLE 2**

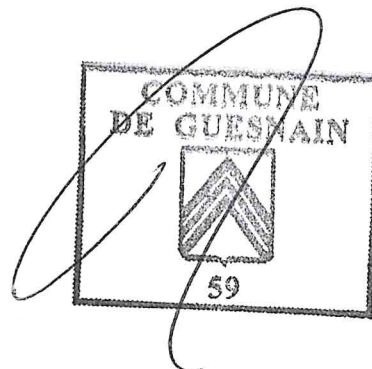
*Pendant toute la durée du déménagement, la circulation piétonne  
sera réduite et les places de stationnement matérialisées au sol  
réservées pour le stationnement du camion.*

**ARTICLE 3**

*La société les Déménageurs Bretons est chargée de la mise en  
place de la signalisation réglementaire accompagnée de l'arrêté  
d'autorisation 24 heures au moins avant le début de l'opération.*

**ARTICLE 4**

*La société les Déménageurs Bretons domiciliée au 27 place  
Suzanne Lanoy 59500 Douai  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police  
de DOUAI,  
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun  
de l'application du présent arrêté.*



Fait à GUESNAIN,  
22 septembre 2021

Le Maire,  
Maryline Lucas